



Peut-on divorcer lorsque l'on est en prison ?

publié le **09/09/2016**, vu **8329 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

Non seulement, l'incarcération prive l'un des époux de sa liberté, mais elle entraîne également avec elle de lourdes conséquences tant sur le plan familial, affectif, social et professionnel. L'article 12 La Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CESDH) proclame la liberté de se marier.

Non seulement, l'**incarcération** prive l'un des époux de sa liberté, mais elle entraîne également avec elle de lourdes conséquences tant sur le plan familial, affectif, social et professionnel. L'article 12 La Convention Européenne de Sauvegarde des **Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales** (CESDH) proclame la liberté de se marier.

De ce principe se dégage un « **droit au divorce** » (liberté de se marier, de divorcer pour éventuellement se remarier, la bigamie étant prohibée en France), évinçant tout obstacle à entamer une [procédure de divorce](#), que les époux soient en liberté ou bien que l'un d'eux purge une peine d'emprisonnement.

Qui peut en faire la demande ?

Quelle que soit leur situation, les deux époux peuvent demander le divorce. Le droit étant une matière vivante et en constante évolution, le divorce fut modifié par le législateur à de multiples reprises. Avant la loi du 26 mai 2004, modifiant les règles régissant les procédures de divorce, il existait des causes péremptoires de **divorce** ; cela signifie que certaines causes, comme par exemple une peine afflictive et infamante (l'incarcération), suffisait à l'époux demandeur (soit l'époux qui est en liberté) d'obtenir le divorce pour faute sur le fondement de l'article 242 du Code Civil sans que l'époux demandeur n'ait à prouver que ces causes constituaient une violation grave et renouvelée. Mais aujourd'hui, la loi du 26 mai 2004 y a mis fin.

Article lié: LE DIVORCE POUR FAUTE

Le divorce pour faute est par définition un divorce conflictuel entre époux. Il consiste à reprocher les fautes les plus graves telles que les violences conjugales, l'adultère, l'abandon du domicile conjugal...[\(...\) suite de l'article](#)

Quels types de procédure de divorce peuvent –elles être envisagées ?

Il est tout à fait possible d'entamer une **procédure de divorce** : ? Par [Consentement Mutuel](#) (art. 230 et 232 du C.Civ.) Les époux doivent être d'accord sur tout. ? Sur [Acceptation du Principe de la rupture du mariage](#) (art. 233 et 234 du C.Civ.) Les époux sont d'accord pour divorcer mais ne s'entendent pas sur les conséquences liées au divorce.

Question liée: DIVORCE ET PRISON

Mon mari est en prison, il a été condamné pour tentative de meurtre sur ma personne. Bien que ne vivant plus ensemble depuis des années, nous sommes toujours mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Durant notre vie commune nous avons achetés un appartement où vivait mon mari. Je voulais connaître le temps estimatif d'un divorce de tel type ? [\(...\) lire la réponse](#)

[POSER UNE QUESTION](#)

NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE [Notre cabinet à Paris:42 Rue de Lübeck, 75116 Paris 01 47 04 25 40](#) // [Notre cabinet au Havre](#)
: 1, rue Joseph Morlent 76600 Le Havre - 02 35 45 31 06